

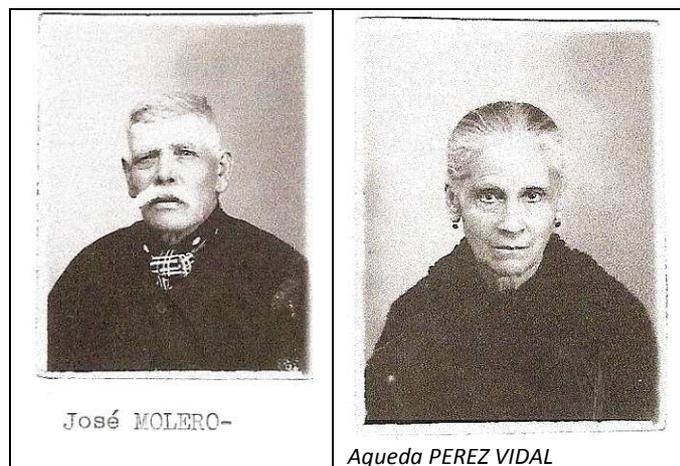
Récit de Victorine Pierrette MOLERO SEON

Le 15 mars 2009 :

Bonjour et merci d'avoir sensibilisé les « Gen-Iberica » afin de les motiver sur leurs origines espagnoles. En ce qui me concerne, c'est l'histoire de la famille de mon mari. Le fait que les recherches concernaient un pays étranger me faisait peur et je me suis arrêtée dès la première difficulté, c'est-à-dire lorsque j'ai reçu la réponse concernant ma belle-mère. Par ailleurs, vu mon âge avancé et de ce fait, mon impossibilité à me déplacer loin de mon domicile et de mon mari, handicapé, j'ai un peu « baissé les bras ».

Mais votre enthousiasme est semble-t-il communicatif, et on ressent la passion et l'intérêt que vous prêtez aux autres. Je vais donc essayer de vous raconter ce que je sais de l'histoire des familles maternelle et paternelle de mon mari, sur un document joint à cette lettre. J'ai découvert que mon mari et moi étions des cousins généalogiques. En effet, le demi-frère de mon père a épousé un membre allié des MOLERO.

Il était une fois une famille espagnole originaire de Carthagène (Espagne). Le père, José MOLERO, né le 27 mars 1862, moustache épaisse et visage large, la mère, Agueda PEREZ VIDAL, née le 8 novembre 1862, portait des boucles d'oreilles. Lui, était grand et fort, elle, petite et menue.





En bas à gauche, assise, Joséphine AVILES °10.05.1919 à Rive-de-Gier. En haut à droite Augustine AVILES °19.08.1908 à Cartagena. En bas à droite, assise, Jacqueline BONNET, °1917 +23.02.2008 à 90 ans à Rive-de-Gier, épouse de Joseph AVILES °1914. Les 2 autres femmes sont des alliées familiales. Cette photo date des années 1925.

COMMISSARIAT DE POLICE DE RIVE-DE GIER
POLICE DES ÉTRANGERS

Décret-Loi des 7 et 14 Mai 1925, obligeant toute personne logeant ou hébergeant un étranger, à titre payant ou gratuit, à en faire la déclaration au commissariat de police : dans les 24 heures pour les hôteliers ou logeurs professionnels, dans les 48 heures pour les particuliers, - sous peine d'une amende de 5 à 15 francs, - et en cas de fraude de 100 à 1.000 francs et d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an.

Nom et adresse du logeur (ou propriétaire) : **MARREL Frères, Usine des Essieux
R. C. 2220 - RIVE-DE-GIER**

Logement (rue et n°) : **9, rue Emile Zola
RIVE-de-GIER**

Nom de l'étranger : **M O L E R O**
Prénoms : **José**
Nationalité : **Espagnole**
Date et lieu de naissance : **4 Juillet 1902 Carthagène**
Nom et prénoms du conjoint : **MERI Adrienne**
Nombre d'enfants : **1**
Carte d'identité n° **0074 (Récepsé)**
Préfecture qui l'a délivrée : **Loire**
Date de délivrance : **1 Février 1937**
OBSERVATIONS : **1 enfant : Liliane née le 10-1-36**

Signature du propriétaire (ou agent) : **L. Fournier**
Administrateur-Corcteur-Général

N. B. - Une fiche par étranger devra être établie (même en enfant)

Pour quelle(s) raison(s) José a-t-il décidé de venir en France ? En 1926, il travaillait à la verrerie DESBORDES à Rive-de-Gier. J'ai toujours entendu dire que son fils Antoine (mon beau-père), avait commencé à travailler à la verrerie à l'âge de 9 ans, soit vers 1909. A Rive-de-Gier, ils se sont installés dans le grand bâtiment de la Roche. Dès que les étrangers demandaient des documents administratifs, leurs prénoms étaient francisés. Un peu plus

tard, vers 1918, une autre famille espagnole, originaire de LORCA, est venue s'installer à Rive-de-Gier. Il s'agissait de Jean GIMENEZ, né le 18 septembre 1870, décédé en Espagne où il est reparti après le mariage de ses enfants. Il était marié à Marie-Antoinette ABELLAMEDA, décédée en Espagne peu après la naissance de son dernier enfant. Leurs enfants sont nés vraisemblablement à San Cristobal de Lorca :

- Pedro, en 1893 x Antoinette GARCIA (° 13.03.1899 à Fuente Alamo)
- Francesca, en 1899 x Antoine MARTINEZ
- Maria Josepha, en 1906 x Antoine (Antonio) MOLERO (° 4.08.1900 à Carthagène)
- José-María (parti en Argentine)
- Annika x ???? CALVENTUS (restée en Espagne).

José María et Annika sont nés avant María Josepha.

Antonio MOLERO et María Josepha GIMENEZ sont mes beaux-parents. Les 2 familles ont fini par se rencontrer et Antoine (Antonio) est venu demander María Josepha (Marie-Joséphine) en mariage. Elle avait 14 ans et son père a demandé à Antoine de revenir lorsqu'elle aurait 18 ans, c'est-à-dire le 20 janvier 1924. Antoine est revenu et ils se sont mariés le 2 février 1924, soit 13 jours après les 18 ans de Marie-Joséphine.

Trois enfants sont nés de cette union :

- Agueda, né le 15 septembre 1924 à Rive-de-Gier (42) x Marcel JUTEAU
- Marie, née le 27 novembre 1926 à Rive-de-Gier (42) x Benoit Claude SEON
- Joseph, né le 13 décembre 1929 à Saint-Yorre (03) x Victorine Pierrette SEON

Benoit et Victorine sont frère et sœur. Joseph est mon mari.

Pourquoi les familles sont-elles venues en France ? Sans doute pour avoir une vie meilleure qu'en Espagne. En ce qui concerne la famille GIMENEZ, la maman était décédée peu après la naissance de Marie-Joséphine (ma belle-mère), née en 1906 et la charge de 3 jeunes enfants devait être trop lourde à assumer pour le père en même temps que son travail, rural, sans doute. Ma belle-mère me parlait de ses déplacements au marché, juchée sur un âne qui la faisait tomber souvent. Près de leur maison, il y avait un grand figuier sur lequel elle grimpait dans sa petite enfance. Sa sœur aînée, Francesca (Françoise), a dû la prendre en charge et fabriquait des espadrilles. Ma belle-mère allait souvent à l'église. Elle a appris à lire seule, dans un livre religieux. Elle ne pouvait pas aller à l'école, car il fallait payer... sa chaise ! Je suppose que son père ne savait pas lire.

En 2003, aux archives de Rive-de-Gier, j'ai entrepris de relever les noms des étrangers ayant demandé des cartes d'identité ou leur renouvellement ou le renouvellement de leur carte de séjour (fin 1925 – début 1926). J'en suis à la lettre Gi...

En ce qui concerne la lettre A, il y a eu 32 demandes de personnes de nationalité espagnole, dont 2 de nationalité espagnole par mariage. J'ai remarqué en effectuant ces relevés que les femmes de nationalité différente de celle du mari, par exemple, italienne, devenaient de nationalité espagnole « par mariage » !!!

Pour la lettre B = 18, C = 50, D = 2, E = 5, F = 25, Gi = déjà 71.

Ce travail de relevés ne peut être repris pour le moment, les archives étant fermées depuis l'inondation du 1^{er} novembre 2008.

Quelques renseignements supplémentaires d'état civil :

- **Les parents d'Agueda PEREZ VIDAL** s'appelaient José PEREZ et Joséphine VIDAL.
 - o Agueda avait une sœur, Dolores, mariée à André PEREZ, sans doute de Santa Lucía de Carthagène où sont nés leurs 4 enfants.
 - o Ginès PEREZ, né en 1897 x Marie Clémence MOLINARD fa Joseph MOLINARD et Rosalie MOUNIER, fa de Jean Claude Isidore MOUNIER et Marie CHAPUIS.
 - o Agueda avait une autre sœur, Fuansata, mariée à Rosendo GALINDO fa de Hermenegilio GALINDO et Ascención MARTINEZ fa de Alphonse MARTINEZ et Fuensata GARCIA.

- **La mère d'Agueda** avait un frère, François VIDAL né à Carthagène le 7 avril 1854, marié à María GOMEZ née le 14 janvier 1859 à Carthagène.
 - o Leur fils, François, né le 27 janvier 1896 à Carthagène, s'est marié à Joséphine GARCIA, née le 27 décembre 1898 à Carthagène.

- **Les parents de Dolores MARTINEZ**, mariée à François MOLERO étaient Fulgence MARTINEZ et Conception ROSIQUE, née à Carthagène le 9 février 1877 ou 1879, décédée à Rive-de-Gier le 22 janvier 1971, fa de Sébastian ROSIQUE et de Juana María PAREDES.

- **Les parents d'Antoine MARTINEZ**, marié à Francesca GIMENEZ, étaient Antoine (ou Jean) MARTINEZ, marié à Sabine MARTINEZ, née le 25 septembre 1874 ou 73 à Carthagène. Il avait une sœur, Marie, mariée à Florencio NAVARRO, née en 1901 à Carthagène.

- **Les parents d'Adrienne NERI**, mariée à Joseph MOLERO, étaient Angelo NERI et Françoise CAVALIERE, nés à Cassino en Italie, lui, le 13 juin 1867, elle, le 29 octobre 1870.

Note : Mme MOLERO a réalisé un relevé, sous forme de listes de noms d'immigrés espagnols, des récépissés de demandes de cartes d'identité ou de renouvellement de la carte de séjour aux Archives Municipales de Rive-de-Gier (42). Cette liste est en notre possession.

